
Séance du jeudi 15 mai 2025

Membres en exercice
: 15

Date de la convocation: 09/05/2025

Présents : 12

L'an deux mille vingt-cinq et le quinze mai, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du conseil municipal.

Votants: 14

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Guy BOURDON, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENELA, Claude SANTORO

Secrétaire de séance:
Dominique COMBE

Représentés: Anthony LOPEZ, Chantal ROLLAND

Excusés:

Absents: Sylvain RIVIER

Objet: Proposition de constitution d'une ACCA (Association Communale de Chasse Agrée) - DE_2025_991

Madame le maire expose à l'assemblée délibérante, que lors d'un rendez-vous avec un administré, elle a été interrogée par celui-ci sur l'existence actuelle d'une association communale de chasse agréée (ACCA) sur la commune. Après vérification, il a été constaté qu'aucune ACCA n'existe actuellement sur le territoire communal.

À la suite de cette interrogation, il a été pris contact avec la Fédération de Chasse du département, pour connaître la réglementation en la matière. Après recherche, leur service a informé la commune que son territoire communal n'est pas chassable, et qu'une enquête publique est nécessaire afin de déterminer les terrains soumis à l'action de l'association communale de chasse, en accord avec les propriétaires ou détenteurs de droits de chasse.

La fédération de chasse a proposé son aide pour l'ouverture de cette enquête publique.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé du maire,

Considérant qu'aucune demande officielle de création d'ACCA n'a été déposée en mairie,

Décide :

1. De prendre acte de l'absence actuelle d'une association communale de chasse agréée (ACCA) sur le territoire de la commune,
2. De noter que le territoire de la commune n'est actuellement pas chassable,
3. De ne pas lancer d'enquête publique par manque d'éléments administratifs et juridiques ainsi que l'absence d'une demande formalisée.

AGEDI Dépôt Sous Préfecture de Narbonne
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 22/05/2025 011-211101720-20250515-DE_2025_991-DE

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré,
Madame le maire, **Béatrice BORT**

